

**PROCÈS - VERBAL CSE EXTRAORDINAIRE MISSION LOCALE DE PARIS  
MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022**

**DE 9H15 À 11H**

**Étaient Présents**

N. Garnier (DG), Francine Prigent-Mersch (DRH)  
K.NDao, JP Revel (Secrétaire CSE), S.Duarte, Z.Horozian, M.Maman (DS CFDT), F.Villard, G.Absire ;  
P.Martel (DS CGT), E.Aline, D.Naudon

**1. Information globale sur les locaux (État des baux, surfaces, etc...)**

- **Site rue de l'Est – Paris 20<sup>ème</sup>**
- **Site Soleil – Paris 13<sup>ème</sup>**
- **Point sur les aménagements / Emménagements**
- **Droit d'alerte concernant chaque salarié concerné par les changements de locaux après déménagement ou travaux de rénovation**

NGarnier : Nous vous fournirons des documents plus détaillés un peu plus tard, le recensement est en cours y compris celui portant sur les espaces de travail. Le travail n'est donc pas totalement finalisé.

On a gagné 550 m<sup>2</sup> avec le site de Pyrénées, on gagnera plus de 140m<sup>2</sup> avec le nouveau site 13<sup>ème</sup> (grâce à un espace de réunion et d'activité collective supplémentaire).

Nous effectuerons les visites avec les membres de la CSSCT.

Pour ce qui concerne le site 13<sup>ème</sup>, les locaux seront disponibles fin janvier début février 2023.

De toute manière nous avons la possibilité de lisser les choses car nous ne sommes pas tenus de quitter les locaux transitoires.

On sera avec le site soleil à quasiment 5000 m<sup>2</sup> de locaux pour la ML Paris en intégrant les sites existants en comptant auguste Perret mais sans compter le site AfpA (environ 100 m<sup>2</sup>).

S'agissant des Loyers, le coût moyen se situe en deçà de 300 euros du m<sup>2</sup> (ce qui est en dessous prix de marché).

Les coûts sont variables suivant les sites, il y a notamment le loyer modéré pour le Site Avenir (de 80 euros du m<sup>2</sup>) et les locaux mis à disposition du site A.Perret pour lequel la mise à disposition est actée jusqu'à 2025.

Cet état des lieux global permettra de regarder tout cela.

Par ailleurs, un projet avance favorablement dans le 18<sup>ème</sup> pour disposer d'un espace de 400m<sup>2</sup> comme lieu de délivrance des services pour accueillir des jeunes sans risque de rixe. Il s'agit là d'un projet complexe soutenu par la mairie d'arrondissement.

On arrivera, donc, à une surface globale avec une moyenne de 20m<sup>2</sup> par salarié. Cette moyenne est indicative, il n'y a effectivement pas 20m<sup>2</sup> par salarié.

Un nouveau responsable des moyens généraux est arrivé et travaillera sur ce sujet.

La ML Paris dispose de 117 bureaux individuels pour moins d'une centaine de conseiller. Mais il y a des disparités d'un site à l'autre.

Globalement, il y a plus de moyens pour travailler que les autres années.

La question des bureaux est l'étape suivante à travailler, sachant par exemple que le site EST est le site le plus contraint en la matière.

Au sujet des baux il n'y a pas grand-chose à dire. Globalement ce sont des baux à engagement triennal (sauf pour le Site Soleil).

JPREvel : Nous avons sollicité ce CSE extraordinaire parce qu'il y a tout à la fois des travaux nécessitant des changements transitoires de locaux, des emménagements dans de nouveaux locaux et des prévisions de déménagement pour le siège.

Nous avons besoin d'avoir un état des lieux précis des espaces de travail disponibles ainsi que des coûts précis des locaux pour avoir une vision d'ensemble.

En effet, 20m<sup>2</sup> par conseiller, ne permet pas de définir de manière précise « la surface utile » pour ce qui relève de recevoir les jeunes en entretien par exemple.

NGarnier : J'aimerais que vous me précisiez ce qui motive le droit d'alerte ?

JPREvel : Chaque déménagement, changement de local entraîne à la fois une inquiétude, mais aussi de nouvelles conditions de travail : c'est pour cette raison que nous déclenchons un droit d'alerte. Cette alerte déclenchée, vous avez des réponses à y apporter, nous faisons le point dans un mois pour que le CSE puisse se prononcer sur le fait que vous avez levé les inquiétudes. Dans un mois nous aurons normalement l'état des lieux complet que vous avez évoqué.

NGarnier : Je tiens à préciser que jusque-là, j'ai tout géré. Ainsi par exemple, pour le site Soleil, quand j'ai constaté que les travaux se déroulaient avec le maintien de l'activité et des salariés sur site, j'ai cherché une solution transitoire sur le site Port-Royal.

Je ne vois pas la nécessité du droit d'alerte.

De mon point de vue, les premières personnes concernées par un projet doivent être informées en premier. Pour ce qui concerne le siège ce n'est qu'un projet, nous y reviendrons.

Ensuite il faut respecter les procédures et informer le CSE.

Nous avons besoin d'un avis du CA sur un éventuel transfert du siège. C'est fait.

Nous avons identifié un projet dont nous allons parler juste après.

JPREvel : Le droit d'alerte a été déclenché à la fois suite de l'annonce aux salariés du déménagement du siège et l'emménagement dans le nouveau site du 20<sup>ème</sup>, rue de l'Est. Il y a des inquiétudes nous devons vous les faire remonter, vous devez les lever. Il faut comprendre le droit d'alerte comme une nécessité de vigilance. Dans un mois nous faisons le point, vous complétez vos réponses à nos interrogations et si nous sommes satisfaits de vos réponses le droit d'alerte est levé. Nous ne voyons pas de difficultés à ce que les salariés concernés par les changements (déménagement) soient informés en amont.

NGarnier : S'agissant du siège, il s'est passé la chose suivante : Il y a eu des rumeurs concernant les locaux du siège à la suite du départ de l'EPEC le 15 septembre. J'ai donc préféré donner l'info aux salariés rapidement pour y mettre un terme. C'est dans ce contexte que j'en ai profité pour regarder ailleurs s'il y avait d'autres possibilité en matière de locaux et des bailleurs « honnêtes ».

DNaudon : Les activités DCIE se déroulent souvent en dehors des sites. Sur Pyrénées, par exemple, une seule salle est disponible à la réservation sur les 3 possibles. Avec le CEJ il y a moins de disponibilités. Nous devons donc utiliser des tiers lieux.

NGarnier : il y a 17 salles de réunion sur les sites. L'activité CEJ n'a pas réduit les disponibilités. Toutes les salles de réunions de la ML Paris doivent pouvoir être mobilisées. La visibilité doit être réelle. Les ateliers CEJ concernent tous les jeunes de Paris. Il n'y a pas lieu de distinguer les activités les unes des autres, elles concernent toutes les jeunes de la ML Paris, toutes les activités sont « départementales ».

S.Duarte : Il est difficile de réserver des salles.

NGarnier : Nous notons le point pour l'accessibilité sur le portail, nous vérifierons cela pour le corriger.

ZHorozian : Je rappelle que pour un club CEJ, on utilise 2 salles car il y a des demi-groupes constitués. En effet quand on voit la disponibilité des salles, c'est compliqué.

NGarnier : Nous sommes passés de 3700m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>. Rappelons que nous sortons d'une situation de tension sur les locaux.

Au sujet des alcôves : au début il était prévu pour des 1<sup>er</sup> accueils, d'utiliser ces alcôves, je redis que le principe désormais n'est pas d'y réaliser des entretiens.

Sur le site 20<sup>ème</sup> :

Il reste à régler des problèmes de chauffage et de climatisation qui vont se résoudre le 18 novembre. Il y a eu des difficultés avec l'entreprise, notamment le montage de la rampe pour l'escalier, ou la porte d'ouverture des locaux montée à l'envers. Il faut prévoir les vitrophanies également.

Au sujet du Site 20<sup>ème</sup>, Rue de l'Est, une discussion s'entame :

Faut-il obliger les conseillers à aller chercher les jeunes à l'accueil et à emprunter les escaliers à chaque fois ?

Ne serait-il pas possible que le conseiller vienne à la rencontre du jeune en haut des marches plutôt que de les descendre à chaque fois ?

NGarnier :

Nous faisons le nécessaire. Je propose qu'on organise une visite CSSCT pour vérifier l'usage et la pratique des locaux, notamment sur le fait qu'il faille ou non systématiquement descendre pour aller chercher les jeunes à l'accueil.

## **2. Information sur le projet de déménagement du siège**

NGarnier : Pour le siège, il y a 2 baux différents. Quand je suis arrivé j'ai constaté que le 4<sup>ème</sup> étage était plus agréable que le 3<sup>ème</sup> étage en termes de conditions de travail. Nous avons donc fait le nécessaire pour harmoniser les conditions de travail.

Nos 2 bailleurs sont des bailleurs que je qualifierais « d'âpres au gain et difficilement joignables ». Et donc ils ne souhaitent pas faire de travaux d'isolation thermique qui sont indispensables, puisque les autres occupants de l'immeubles engagent des travaux d'isolation en remplaçant les fenêtres.

Il y a un des deux baux qui s'achève à la fin de l'année prochaine.

L'EPEC était notre sous locataire. L'EPEC est partie. Est-ce qu'on recherche un sous-locataire ou bien garde-t-on toute la surface, ce qui supposerait dans les deux cas des investissements sur ces locaux.

J'ai souhaité regarder ce qui pouvait être disponible sur le marché.

Un local pourrait donc convenir.

C'est sur la base de ces critères principaux que la recherche s'est opérée : qualité du bâtiment, isolation, luminosité, plateau unique, surface équivalente déjà aménagée...et accessibilité.

C'est le cas du projet envisagé.

Je souhaite que ce lieu soit un lieu disponible pour l'ensemble des salariés de la ML paris.

Je n'en sais pas plus à ce stade, mais l'espace doit être à disposition de toute la ML de Paris.

Il nous faut également une salle capable de recevoir toutes nos réunions (CSE, CA, etc...)

Un local a été identifié dans le 18<sup>ème</sup> arrdt. Au Numéro 22 de la rue Pajol.

Cette information doit rester confidentielle tant qu'elle ne sera pas donnée aux salariés concernés.

Il s'agit donc de locaux de 870 m2 au 1<sup>er</sup> étage près de la Halle Pajol.

Ce n'est pas la porte de la Chapelle, c'est le Métro Marx Dormoy. C'est un local prêt à l'emploi.

Je n'ai pas signé de Bail.

L'opération générale est sécurisée financièrement.

On peut trouver de nouveaux locataires pour les locaux du siège en attendant la fin des baux.

MMaman : Il y a le bail du 3<sup>ème</sup>, mais le terme du bail du 4<sup>ème</sup> est pour 2025.

ZHorozian: C'est donc différent du projet évoqué sur le 18<sup>ème</sup> ?

SDuarte : On nous en avait déjà parlé.

NGarnier : Au sujet du projet en cours sur le 18<sup>ème</sup> arrdt.. Je trouve intéressant que la MLParis s'engage sur ce type de projet un peu plus spécifique pour les jeunes.

Ce projet avance bien. Ce sera en lien avec le Site Milord et non un site de plein exercice...Ce ne sera pas une annexe ni une « variable d'ajustement » de la ML Paris,

Tout cela est à travailler avec les équipes localement.

MMaman : Y aura-t-il des recrutements autour de ce projet ?

NGarnier : Il n'y a pas forcément besoin de recruter. S'il y a une activité sur le site, cela signifie qu'il faudra en assurer l'accueil. Nous en reparlerons le moment venu.

SDuarte : comment s'envisage la sécurité sur A.Perret ? pour les jeunes et les salariés ?

FPrigent-Mersch : Jusqu'en février 2023, il y a l'équipe administrative

ZHorozian : Il n'y a pas de cadres là-bas. Il peut y avoir des difficultés.

NGarnier : Nous verrons cela lundi prochain lors du CSE.

MMaman : Quels sont les arbitrages pour aller sur ce site rue Pajol pour le transfert du Siège ? Vous parlez d'un projet ? A qui appartient la décision

NGarnier : Cela dépend de la négociation du Bail. Nous avons eu l'accord du CA, nous aurons besoin de l'avis du CSE.

le projet est suffisamment avancé pour nous permettre de recueillir l'avis du CSE avant confirmation.

NDao : y aura-t-il une visite prévue par la CSSCT ?

NGarnier : Oui, mais priorité sera donnée aux salariés. Le site est neuf il vient d'être rénové. Les utilisateurs potentiels devront le visiter.

L'échéance de prise de bail serait fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2023.

Ce n'est pas un plateau ouvert pour les 50/55 salariés du siège. Il y a des cloisons. Au siège, la plus petite unité c'est 4 personnes. Il y aura des bureaux de 4 ou de 8 personnes.

Je dois visiter cette semaine. Ce seront des bureaux partagés plus que de l'open space.

SDuarte : La question des temps de trajet et de la sécurité se pose avec le changement de siège. La question de l'accessibilité et de la sécurité sont prégnantes.

Le soir, en hiver, cela n'est pas rassurant.

Des collègues disent qu'ils ne veulent pas y aller sans être accompagnés.

FVillard : Il y a eu un séminaire de la ML Paris Halle Pajol il y a quelques temps et des collègues ont été agressés.

NGarnier : En matière de sécurité il y a une part de subjectivité. Ce projet de déménagement n'est pas une question d'économie budgétaire.

Entre le siège actuel et la Halle Pajol, il n'y pas de difficultés supplémentaires en termes de sécurité.

SDuarte : L'interconnexion avec le RER n'est pas rassurante. Il y a un long couloir.

Il y a ces inquiétudes c'est important que vous le sachiez.

NGarnier : Ce ne sera pas plus complexe que pour venir ici. Il y a aussi le bien être à l'intérieur qui compte.

FPrigent-Mersch : On a cartographié les temps de transports. Globalement, les temps de transports sont similaires à quelques minutes près.

### 3. Questions diverses

Le CSE sera sollicité pour un avis sur la question du déménagement du Siège. Ce sera ajouté à l'ordre du jour du CSE de Lundi 14 novembre 2022.

Le déménagement du siège est une décision de la Direction.

**La séance est levée à 11h05**

Jean-Philippe Revel, secrétaire CSE ML Paris

